

Pôle « Médiation Faune Sauvage » *Bilan 2013*

LPO Alsace & GEPMA

Le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Créé en mars 2008, il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non.

Le pôle MFS a traité 2328 demandes au cours de l'année 2013, toutes catégories confondues.

Ce chiffre est en forte hausse en comparaison avec les années précédentes :

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Nb appels	640	1105	1667	1869	2328

1. Qui contacte le pôle MFS ?

Les demandes des particuliers représentent le pourcentage le plus important des personnes qui contactent le pôle MFS. Toutefois, les collectivités territoriales et les professionnels le sollicitent de plus en plus, toutes demandes confondues.

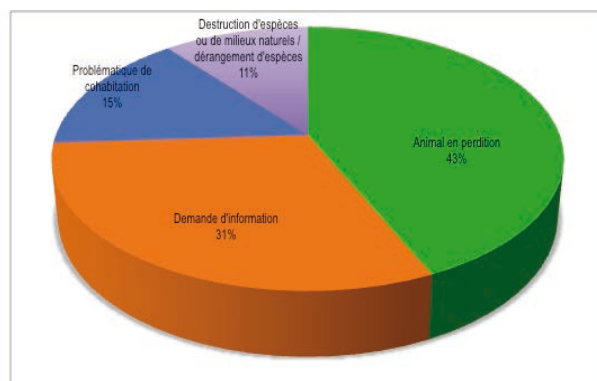
2. Répartition géographique des demandes ?

La répartition géographique des demandes reste inégale au niveau régional. Le faible pourcentage recensé dans le Haut-Rhin (26%) semble toujours lié à la présence, dans ce département des Brigades Vertes qui traitent directement de nombreuses demandes. Mais certains dossiers sont également traités en collaboration entre nos 3 structures.

Sur l'ensemble des demandes en provenance du Bas-Rhin, 42 % proviennent de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), ce qui représente une part importante de l'activité du pôle MFS dans ce département. Sur les 28 communes que compte la CUS, 26 sont concernées par des demandes de MFS.

3 Catégories d'appels ?

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et très souvent, un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont classées en 4 grandes catégories :



⇒ **Les demandes liées aux animaux en perdition sont les plus nombreuses : 43 %**

Outre l'apport d'informations, le pôle MFS se veut avant tout éducatif. Une de ses actions principales consiste donc à sensibiliser les découvreurs d'animaux jugés « en perdition ». En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements négatifs - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Rien ne vaut l'éducation apportée par les adultes. Aussi, si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine (mise en sécurité du site où il se trouve, placement dans son nid d'origine ou de substitution), cette solution doit être

privé ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.

Il convient de préciser que le pôle MFS fonctionne en étroite collaboration avec 4 structures alsaciennes d'accueil pour les animaux en perte :

- ↳ Faune sauvage : les centres LPO Alsace (Pfettisheim et Rosenwiller) et le centre du GORNA (Neuwiller les Saverne) ;
- ↳ Animaux de ferme et d'élevage : l'Arche de Noé (Ernolsheim-sur-Bruche).

⇒ **Les demandes d'informations. Cette catégorie représente 31 % des appels**

Ces demandes concernent majoritairement :

- les comportements d'animaux « jugés anormaux » ;
- les conseils pour aménager un terrain en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;
- les questionnements sur un animal inconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- les problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (présence du renard en ville...).

⇒ **Les demandes liées aux problématiques de cohabitation : 15 %**

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions ; les personnes oubliant trop souvent que les animaux étaient présents sur le site bien avant les habitations...

Cette catégorie de demandes est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Il est cependant essentiel d'y répondre car trop souvent des questionnements anodins cachent la véritable raison des appels (ex : peur liée à la méconnaissance des espèces vivantes...).

Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux. S'agissant de certaines espèces protégées (hirondelles, chauves-souris), un ou plusieurs déplacements sur site sont effectués.

Malgré les informations apportées, certains propriétaires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (fouine...), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation.

⇒ **Les demandes liées à la destruction des espèces ou leurs milieux représentent 11 %**

Le pôle MFS est amené à intervenir :

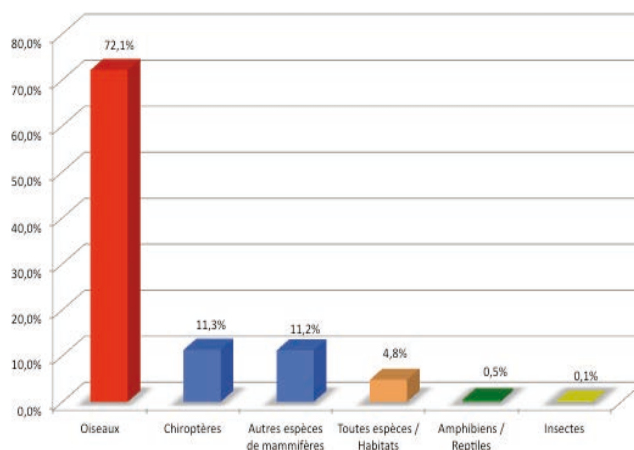
- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégaux ;
- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la quasi-totalité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou des Brigades Vertes pour effectuer un constat, et prévient la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

4. Espèces concernées

Cf. liste complète des espèces en annexe n°1

Répartition des demandes / groupes d'espèces :



⇒ Oiseaux (72,1 %)

Les principales espèces concernées sont les colombidés, les corvidés et les cygnes, avec notamment les problématiques de cohabitation liées à leur présence aux abords des habitations ou des lieux publics.

Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre sont à l'origine de nombreux appels liés à la destruction des nids lors de travaux de rénovation des bâtiments.

Les passereaux des jardins font surtout l'objet de questionnements sur leurs mœurs et la volonté des particuliers de leur venir en aide (nourrissage, aménagement des jardins,...).

Quant aux rapaces, les demandes concernent majoritairement des animaux en perte.

⇒ Mammifères (22,5 %)

Les demandes concernant les chauves-souris et les fouines restent de loin les plus nombreuses. Ces espèces trouvent fréquemment refuge dans les constructions humaines, or l'utilisation de l'habitat (aménagement des greniers et des dépendances en raison de la pression immobilière) a beaucoup évolué ces dernières années et la présence des animaux ne passe plus inaperçue comme cela pouvait être le cas dans le passé.

Les demandes concernant le blaireau d'Europe sont toujours en augmentation et concernent majoritairement des problématiques de cohabitation, notamment dans les parcelles agricoles :

- creusement de terriers en limite ou au sein de parcelles cultivées. Pour toutes ces problématiques, le GEPMA a entrepris des actions concrètes aux côtés des agriculteurs afin de trouver des solutions pérennes.
- dans les jardins de propriétés privées (« labourage » des pelouses...).

⇒ Autres demandes (5,4 %)

En 2013, les appels concernant d'autres thématiques ont nettement augmenté. Elles concernent :

- les demandes d'ordre « général » notamment la réglementation en vigueur : défrichage illégal, destruction de milieux favorables à des espèces menacées (zones humides, pelouses calcaires...), taille des haies en dehors des périodes autorisées...
- la présence d'amphibiens sur des routes non protégées en période de migration nuptiale...

6. Exemples de cas traités en 2013

❖ Abattage d'arbres : élaboration d'un protocole inédit en France



Noctules communes © Suzel Hurstel - pôle MFS

En janvier 2013, l'abattage d'un vieux platane à Strasbourg avait provoqué une vaste polémique : l'arbre abritait en effet un important site d'hivernage à noctules communes, une espèce de chauve-souris rare en Alsace. Les 488 individus ont tous été récupérés par le centre de soins (et 95% d'entre eux ont retrouvé la liberté après des soins intensifs), mais la question de l'abattage des arbres était posée par les pouvoirs publics. Après la mise en oeuvre de ces mesures d'urgence, largement soutenues financièrement par la Communauté Urbaine de Strasbourg, la LPO Alsace et le GEPMA ont donc élaboré un protocole basé sur la prise en compte d'espèces protégées dans les arbres, pour l'ensemble des opérations réalisées sur les arbres (élagage, abattage...).

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'est associé au projet pour tous les arbres situés le long des routes du département. Inédit en France, ce protocole, validé par la DREAL et l'ONCFS, sera testé en 2014 pour vérifier sa faisabilité technique et mesurer son impact financier, avant d'être adopté, on l'espère, à l'échelle nationale. Rendez-vous en janvier 2015 !

❖ Protection des Hirondelles de fenêtre

Des travaux de mise aux normes d'isolation basse consommation du bâtiment de l'école de Ferrette (68) ont commencé début juillet 2013, à la fin de l'année scolaire pour rester compatible avec les normes de sécurité liées à la présence des élèves, mais de fait, en pleine période de reproduction pour la colonie d'Hirondelles de fenêtre présente sur la façade.

Le pôle MFS a fait intervenir ses bénévoles et, en collaboration avec la mairie de Ferrette, a permis de faire concilier « reproduction des animaux » et « réalisation des travaux ».



Chantier de l'école de Ferrette © Suzel Hurstel - pôle MFS

En février 2014, un hôtel à Hirondelles sera installé sur la commune pour palier à la destruction inévitable des nids et au fait qu'il est désormais impossible de remettre des nids artificiels aux mêmes endroits puisque les débords de toiture ont été modifiés. Au retour des hirondelles, au printemps 2014 des chants d'Hirondelles de fenêtre seront diffusés. Sans cet artifice, les probabilités d'occupation de ce nouveau site seront quasi nulles.

❖ Trouver une alternative à la destruction des blaireaux



Taquet anti-retour installé dans un vignoble
© Christian Braun - GEPMA

Grâce aux actions de la LPO Alsace et du GEPMA, le blaireau a été retiré en 2003 de la liste des espèces chassables dans le département du Bas-Rhin, cas unique en France. Sur le reste du territoire national (y compris dans le Haut-Rhin), le blaireau est chassé et peut faire l'objet de destructions, essentiellement au motif qu'il occasionne des dégâts aux cultures et creuse des galeries, considérées comme dangereuses pour les activités humaines.

Forts d'une dizaine d'années d'expérience, la LPO et le GEPMA sont convaincus que les cas qui posent effectivement problème peuvent être solutionnés sans nuire aux individus. Les deux associations travaillent de

concert avec des exploitants agricoles volontaires. Si le bilan est positif, l'action pourra servir d'exemple à l'échelle nationale et, peut-être, permettre aux blaireaux d'échapper aux massacres dont il fait l'objet chaque printemps.

5. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France

Depuis 14 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Ainsi, tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA (lors des suivis scientifiques des colonies, individus trouvés par des particuliers...) et tous les animaux qui sont morts au centre de soins sont systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

Sur les 105 **cadavres de chauves-souris** transmis en 2013, **toutes les analyses étaient négatives.**

7. Bilan

Le pôle MFS vient de terminer sa sixième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace. Il est de plus en plus indispensable pour le pôle MFS de travailler en collaboration étroite avec les institutions publiques afin de trouver des solutions durables et déontologiquement acceptables face aux nombreux cas de destruction d'espèces, trop souvent liés à la méconnaissance des personnes.

La DREAL et la Communauté Urbaine de Strasbourg apportent toujours leur soutien au pôle MFS. Grâce à ces partenariats, la LPO et le GEPMA ont les moyens de répondre aux demandes, dans le respect de la réglementation et surtout dans l'intérêt de chacun (habitants et animaux). L'objectif est désormais de faire en sorte que les services publics s'impliquent sur le long terme pour aider le pôle MFS à remplir ses missions.

Il est également important de rappeler qu'au delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques sur des espèces régionales.

Le pôle MFS remercie tous les bénévoles qui secondent l'équipe salariée dans le cadre des actions de protection de la faune sauvage.

**Annexe n°1 : liste des espèces concernées
(nombre de demandes par espèce)**

Total Oiseaux	1679	Hirondelle sp	64	Noctule commune	4
Accenteur mouchet	2	Jaseur boréal	3	Oreillard sp	2
Alouette des champs	2	Laniidé sp	1	Petit Rhinolophe	4
Anatidé sp	16	Laridé sp	1	Pipistrelle commune	9
Autour des Palombes	2	Loriot d'Europe	5	Pipistrelle de Kuhl	4
Balbusard pêcheur	2	Martin-pêcheur d'Europe	2	Pipistrelle de Nathusius	3
Bécasse des bois	4	Martinet à ventre blanc	2	Pipistrelle pygmée	2
Bergeronnette grise	5	Martinet noir	54	Pipistrelle sp	12
Bernache cravant	2	Merle noir	79	Sérotine commune	3
Bouvreuil pivoine	1	Mésange bleue	9	Taphien de Maurice	1
Bruant jaune	3	Mésange charbonnière	12	Toutes espèces	18
Buse variable	24	Mésange noire	1	Autres espèces de mammifères	261
Caille Domestique	1	Mésange sp	29	Blaireau européen	46
Canard colvert	42	Milan Noir	2	Cervidés	7
Canard pilet	2	Milan Royal	3	Chien de prairie	1
Chardonneret élégant	3	Moineau domestique	52	Ecureuil roux	8
Choucas des tours	10	Mouette rieuse	1	Espèce de mammifère sp	9
Chouette Chevêche d'Athéna	12	Oiseaux sp.	115	Espèce domestique / exotique	3
Chouette Effraie	9	Ouette d'Egypte	10	Fouine	84
Chouette Hulotte	6	Outarde canepetière	1	Grand hamster	2
Cigogne	1	Passereaux sp	27	Hérisson d'Europe	31
Cigogne blanche	79	Perdrix rouge	2	Lapin domestique	3
Cincla plongeur	3	Pic épeiche	18	Lérot	3
Clochevis huppé	1	Pic mar	1	Lièvre brun	2
Colin des montagnes	2	Pic noir	1	Loir gris	4
Colombidés sp	68	Pic vert	11	Ragondin	4
Corbeau freux	21	Pie bavarde	26	Rat brun	1
Corneille noire	56	Pie-grièche écorcheur	1	Rat des moissons	1
Corvidé sp	29	Pigeon biset semi domestique	98	Rat musqué	2
Courlis cendré	5	Pigeon ramier	6	Renard roux	39
Cygne tuberculé	95	Pinson des arbres	6	Rongeur sp	3
Epervier d'Europe	6	Pinson du Nord	5	Sanglier	4
Espèce domestique / exotique	48	Poule d'eau	1	Surmulot	1
Etourneau sansonnet	2	Râle d'eau	2	Taupe	2
Faisan de colchide	5	Râle des genêts	2	Toutes espèces	1
Faucon Crécerelle	39	Rapaces diurnes sp	70	Amphibiens / Reptiles	12
Faucon émerillon	1	Rapaces nocturnes sp	10	Couleuvre à collier	1
Faucon hobereau	2	Roitelet huppé	1	Crapaud commun	1
Faucon pèlerin	15	Rougegorge familier	8	Graptomys pseudogeographica	1
Fauvette à tête noire	5	Rougequeue à front blanc	1	Orvet fragile	5
Foulque macroule	4	Rougequeue noir	16	Salamandre Tachetée	1
Gallinule poule d'eau	1	Rousserolle sp	1	Tortue d'Hermann	1
Geai des chênes	6	Serin Cini	1	Toutes espèces	2
Gobemouche noir	1	Sittelle torchepot	4	Insectes	2
Grand corbeau	3	Sylviidé sp	2	Chenilles Processionnaires du pin	1
Grand Tétrás	4	Tarin des aulnes	3	Guêpes	1
Grive draine	1	Tichodrome échelette	1	Toutes espèces / Habitats	112
Grive litorne	1	Tournepieuvre à collier	2		
Grive musicienne	3	Tourterelle domestique	2		
Grive sp	6	Tourterelle Turque	27		
Grosbec casse-noyaux	3	Toutes espèces	82		
Grue cendrée	2	Verdier d'Europe	9		
Héron cendré	14	Total Mammifères	523		
Hibou Grand-duc d'Europe	6	Chiroptères	262		
Hibou Moyen Duc	12	Chiroptère sp	179		
Hirondelle de fenêtre	71	Grand murin	19		
Hirondelle de rivage	1	Murin à oreilles échancrées	1		
Hirondelle rustique	16	Murin de Daubenton	1		

Annexe n°2 : Exemples d'articles de presse

Divers articles sont parus dans la presse et ont permis de mieux faire connaître le service MFS auprès du grand public et des professionnels.

WISSENBURG

JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

WISSENBURG Conférence

Tout sur la petite faune sauvage

Mardi 19 novembre, une réunion d'information sur les animaux sauvages dans le canton de Wissembourg et environs s'est déroulée à la Mef, avec la participation de la Ligue pour la protection des oiseaux et le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace.

La conférence a été réalisée par Suzel Hurstel, médiatrice de faune sauvage et responsable du centre de sauvegarde Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Alsace. Le but de cette soirée était de donner une image plus positive des animaux sauvages que l'on trouve dans les environs et de répondre aux questions des élus, des particuliers mais aussi des professionnels du bâtiment.

L'hiver est là, place aux nichoirs
La LPO encourage les particuliers à mettre une mangeoire dans leur jardin ou sur leur balcon et rappelle qu'il faut mettre des graines (tournesol...), des fruits (pommes, noix...), des boules de graisse et en aucun cas des produits carnés ! Elle a également souligné l'importance de l'entretien de la mangeoire : nettoyer, désinfecter avec de l'eau essentielle d'arbre à thé une fois tous les quinze jours environ, surtout lors des redoux hivernaux ! Et débarrasser les croûtes. « Une fiente peut être contaminée, explique Suzel Hurstel, contaminant qui se transmettra aux aliments ingérés par les oiseaux et à l'individu (saumon rose) pouvant aller jusqu'à sa mort. »

« S'occuper d'un nichoir, c'est s'investir d'une mission, poursuit-elle, il ne doit pas y avoir de coupe car cela stressera les animaux. Il ne faut donc pas hésiter à demander aux voisins de s'en occuper si on part quelques jours. »
Il faut également éviter de déplacer de façon brusque le nichoir car les oiseaux mettront quelques jours à s'y habituer. Les animaux doivent être nourris seulement en hiver, jamais en été, car cela les rendrait dépendants. La seule chose que l'on puisse faire est comme hiver, c'est de laisser une bassine d'eau (boisson) et bain des oiseaux) et la désinfecter une fois par semaine. Un aliment à proscrire du nichoir est le pain : il ne faut jamais en donner (selon un arrêté communal) mais privilégier la salade.

Les dégâts des fourins
La fourine (il ne pas confondre avec la martre) a comme base alimentaire la rongeur. Problème, elle vit en zone habitée. « Les fourins peuvent détériorer les câbles des véhicules. On peut alors avoir une voiture sans frein, ce qui est très dangereux. Dans 98 % des cas, il s'agit d'une voiture neuve. La raison de ce geste est que la fourine est un animal qui occupe son territoire, la marque et le défend. Il faut alors utiliser un tube en caoutchouc armé, pour les empêcher de machouiller les câbles et les fourins se contentent alors de déposer des croûtes ou un marquage salivaire. La petite astuce de Suzel Hurstel pour découvrir si une fourine se cache dans son grenier – pour y monter, elles utilisent simplement la gouttière – est de saupoudrer le plancher avec de la farine pour voir les empreintes. » Une fourine peut descendre un immeuble de six étages et passer par un trou de 4 à 6 cm », commente l'animatrice. Les fourins peuvent également causer des dégâts dans les jardins : « Un bébé fourin, c'est joyeux et bruyant, s'exclame Suzel Hurstel. Les plantes les intriquent, ils jouent dedans et tout roule. »

Les dangers pour les oiseaux
De nombreux oiseaux doivent se faire soigner car ils ont été atteints par des chats : « Les chats font des millions de victimes et sont la première cause d'entrée en centre de soin. Pourtant, le chat a sa gamelle » Suzel Hurstel conseille donc de mettre une clochette sur le collier du chat pour prévenir les oiseaux de leur arrivée.



400 chauves-souris habitent à Weiler. Ici, l'espèce Grand Murin. Doc. REMIS - PHOTO ERIC BUCHEL

La deuxième cause d'entrée et la collision dans les baies vitrées. « L'oiseau qui voit son reflet dans la vitre le voit comme un concurrent. Si on ne fait rien, il peut se tuer par fatigue » il faut donc dans ce cas installer un cache vitre pour au moins trois jours.

Hirondelles et cigognes
Et les chauves-souris, ces espèces protégées ? « Pour eux, villes et villages sont des endroits fabuleux », relate-t-elle. Quant à la lutte anti-pigeon : certains utilisent des piquets et grillages qui sont un piège pour chauve-souris. Mieux vaut donc utiliser des latex en bois. Un autre problème subsiste : la rénovation des bâtiments au printemps et en été peut détruire l'habitat d'animal en phase de reproduction. La population de hirondelles a ainsi chuté de 60 %. Une solution alternative serait de « faire un hôtel à hirondelles ». « Pourquoi ne pas en faire dans les écoles, les entreprises qui ont des espaces verts ont demandé des conseils

pour installer des nids à cigognes. La LPO peut fournir des indications et des plans pour en construire. »

Ces oiseaux bruyants
« Dès 4 h 30, 5 heures du matin, on entend les corbeaux communiquer entre eux, ce qui en fait un nuisible sonore pour les riverains. » La commune souhaiterait trouver une solution à ce problème. « Couper les arbres n'est pas une solution car ils peuvent servir de support pour d'autres espèces », répond Suzel Hurstel. L'utilisation de cadavres de corbeaux dans les champs pour les faire fuir ne marche que deux à trois jours, et l'utilisation de cages à grès pour les piéger et les tuer ensuite ne marche pas d'avantage. La solution ne se trouve pas du jour au lendemain, et ne doit pas être gérée que par Wissembourg mais à une plus grande échelle, comme à celle de la communauté de communes. »

Parmi les conseils non officiels pour les animaux figure l'éclairage d'une colonie à l'aide d'un faisceau laser. « L'intégration colonie est partie en trois jours, mais ça ne suffit pas, la saison suivante elles peuvent revenir. On pourrait alors laisser des zones de quiétude (les laies) tranquilles et verser des engrais et dommages pour les agriculteurs. »

« De même, les pics-épéches, dont le bruit en picant des creux au printemps et en été peut détruire l'habitat d'animal en phase de reproduction. La population de pics-épéches qui peinent dans les isolations des maisons. Ce sont souvent les jeunes qui sont les plus blessés. Le service de médiation pour marquer leur territoire », précise-t-elle. »

► Pour toute question, contacter l'association pour l'entretien de la faune sauvage au 03 88 22 07 35 ou alsace.mediation@lpo.fr

Faune sauvage Ces fourins qui grignotent sous les capots de voitures

Pourquoi ces charmants petits mustélidés sont-ils attirés par les durites et autres tuyaux ? Est-il possible d'éviter leurs dégâts ? Réponses de Suzel Hurstel, médiatrice qui connaît bien les mœurs de la fourine.

« Depuis que les tuyaux en plastique sont à base de polyéthylène, ils sont plus résistants, mais ils restent attirés par les fourins. C'est un problème qui se répète sans cesse, car une fourine, elle est partout. »

« Face à la composition des matériaux et des mœurs, rien à voir dans cette affaire », affirme Suzel Hurstel, médiatrice de faune sauvage à Alsace. « La fourine marque son territoire en déposant ses croûtes. Ce qui est mal pratique sous le capot d'un moteur. Alors, elle privilégie le marquage salivaire en machouillant des câbles ou des tuyaux. » « Façon de dire à ses congénères : « Ici, c'est chez moi. »

Elle marque son territoire
« Une fourine marque son territoire en déposant ses croûtes. Ce qui est mal pratique sous le capot d'un moteur. Alors, elle privilégie le marquage salivaire en machouillant des câbles ou des tuyaux. » « Façon de dire à ses congénères : « Ici, c'est chez moi. »

Ces intrusions nocturnes sous les capots de voitures ont de quoi énerver les automobilistes quand ceux-ci se voient obligés d'aller à la casse pour des raisons de sécurité. Une fourine peut les mettre en danger sur la route et qui est souvent coûteux. Que faire ?

« Neuf fois sur dix, elle se produit sur un véhicule récemment stationné sur un territoire : voiture neuve, déménagement... » Car une

fois que la fourine a marqué son espace, elle ne s'arrêterait plus à renouer un câble de frein, ce ne se nourrit pas de plastique, mais elle aime les matières organiques, les insectes, de fruits, de déchets d'origine humaine. Elle est un auxiliaire bienvenu. A l'époque romaine, elle était utilisée pour détruire les habitations.

La meilleure protection contre les dégâts des fourins, c'est le garage fermé. Solution onéreuse, non réalisable partout. Alors, on peut essayer les produits répulsifs du commerce : « Il faut en mettre tous les trois jours sur les pneus, sous le capot, en alternant des produits différents pour éviter qu'ils ne s'accoutument. Tout ça, c'est à tester sur une croûte à côté de la voiture. Même avec ça, ça marche pas toujours. Même avec ça, ça ne fonctionne pas toujours. »

« Les automobilistes bricoleurs testent depuis peu des bandes collantes armées de métal, utilisées par les plombiers : « Ils en

entourent les câbles souples. Cela peut valoir la peine d'y passer une demi-journée. »

Inutile de la déloger : une autre la remplacera
Certains pourraient être tentés de la déloger d'autant qu'elle est classée nuisible dans le Haut-Rhin. « C'est une petite déloger, ça ne déloge pas une fourine d'un territoire, il y a toujours une autre fourine qui s'installe. » En particulier à la fin de l'été, quand les petits quittent leur mère. »

« Pas de panique, relativise Suzel Hurstel, en ce qui concerne la déloger dans toute l'Alsace, à la campagne, en périphérie urbaine et en ville jusqu'à Colmar et Strasbourg, la proportion de véhicules abimés est somme toute faible. »

Ce mustélidé que l'on a rarement vu en ville, on en trouve aussi bruyamment la nuit dans les greniers ou il s'installe pour élever ses petits, occasionnant des dommages aux matériaux isolants, pour la aussi marquer son territoire. « Nous discutons chaque situation avec les propriétaires pour trouver la solution de protection la plus adaptée », dit la médiatrice. Et puis, la fourine adore se glisser dans les poils de la fourche pour y déposer des œufs : les chats, les chiens, les chats, les chiens et autres animaux qui empêchent cette bête agile d'entrer.

Textes : Elisabeth Schulthess

Le service de médiation
Que faire si une fourine ou un chat vous dérange, si vous trouvez un oiseau tombé du ciel, si vous découvrez une colonie de chauves-souris dans votre habitation ou si vous avez des questions de public concernant leur cohabitation avec les oiseaux et les petits mammifères ?

« En cas de problème, nous avons répondu à 1 800 demandes », dit Suzel Hurstel, toujours prête à donner des conseils individualisés aux particuliers, collectivités et associations.

Son but : trouver des solutions durables, respectueuses de la nature. Sensibiliser et éduquer à la présence de la petite faune sauvage en agglomération, favoriser la nature de proximité, les espaces les plus souvent évacués ? Les chauves-souris, renards, fourins, ragondins, hirondelles, corbeaux, pics...

Ce service, gratuit, a été mis en place en Alsace en 2008 par la Ligue pour la protection des oiseaux et le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace.

« Contactez le service de médiation faune sauvage, Suzel Hurstel, au 03 88 22 07 35, ou 06 87 14 66 78. Courriel : alsace.mediation@lpo.fr ou au 03 88 04 42 12. »

Ces renards qui s'urbanisent et peuvent propager l'échinococcose

De plus en plus présents en milieu urbain, les renards font peur, idées reçues et consignes de précaution. « Le renard en ville, ce n'est pas nouveau, assure Suzel Hurstel. Il est présent là où il trouve de quoi manger, il s'adapte aux toilettes publiques. Ce n'est pas d'innométable : l'urbanisation gagne chaque année du terrain, au détriment des espaces naturels. »

Et que mange le renard ? Comme la fourine, des rongeurs, des rats, d'égoût, des carnassiers. Mais aussi des oiseaux, des insectes, des œufs, des vers... Il ne dédaigne pas les déchets d'industries, les poubelles, les tas de compost... « Si on fait son compost, si on y jette des déchets de viande, on attire le renard », explique la médiatrice.

Longtemps éliminé par peur de la rage, groupé dans le statut d'animal nuisible, le renard a été réévalué en France en 1982 et 2002. Mais elle est grave et peut être mortelle.

Chiens et chats aussi
« Contrairement à ce que se raconte, la contamination ne se fait pas par l'urine du renard, mais par les croûtes de chien et de chat », explique Suzel Hurstel. Le cycle de ce parasite, assez complexe, est détaillé dans une brochure de l'Observatoire régional de l'environnement de la Région Franche Comté.

En mangeant les carnassiers qui peuvent ravager vergers, cultures

essayer les produits répulsifs du commerce : « Il faut en mettre tous les trois jours sur les pneus, sous le capot, en alternant des produits différents pour éviter qu'ils ne s'accoutument. Tout ça, c'est à tester sur une croûte à côté de la voiture. Même avec ça, ça marche pas toujours. Même avec ça, ça ne fonctionne pas toujours. »

« Les automobilistes bricoleurs testent depuis peu des bandes collantes armées de métal, utilisées par les plombiers : « Ils en

entourent les câbles souples. Cela peut valoir la peine d'y passer une demi-journée. »

Inutile de la déloger : une autre la remplacera
Certains pourraient être tentés de la déloger d'autant qu'elle est classée nuisible dans le Haut-Rhin. « C'est une petite déloger, ça ne déloge pas une fourine d'un territoire, il y a toujours une autre fourine qui s'installe. » En particulier à la fin de l'été, quand les petits quittent leur mère. »

« Pas de panique, relativise Suzel Hurstel, en ce qui concerne la déloger dans toute l'Alsace, à la campagne, en périphérie urbaine et en ville jusqu'à Colmar et Strasbourg, la proportion de véhicules abimés est somme toute faible. »

Ce mustélidé que l'on a rarement vu en ville, on en trouve aussi bruyamment la nuit dans les greniers ou il s'installe pour élever ses petits, occasionnant des dommages aux matériaux isolants, pour la aussi marquer son territoire. « Nous discutons chaque situation avec les propriétaires pour trouver la solution de protection la plus adaptée », dit la médiatrice. Et puis, la fourine adore se glisser dans les poils de la fourche pour y déposer des œufs : les chats, les chiens, les chats, les chiens et autres animaux qui empêchent cette bête agile d'entrer.

Textes : Elisabeth Schulthess

Ces pics qui s'attaquent aux façades neuves des maisons

Les pics aussi s'adaptent à de nouveaux modes de vie. Faute d'arbres, ils trouvent les murs de maisons isolées par l'extérieur. Le phénomène est apparu il y a une dizaine d'années, en Alsace, en Suisse, en Allemagne, en Belgique... Toujours sur des bâtiments isolés, par l'extérieur lors de rénovation ou neufs.

Pourquoi le pic, souvent le pic épeiche, se met-il à trouer une façade neuve qui ne doit pas résister d'insectes et de champignons ?

« Les arbres creux, où les pics aiment nicher, et qu'ils mordent pour marquer leur territoire, ont été arrachés. Alors, les pics se sont adaptés », dit Suzel Hurstel.

Épouvantails et caisses de résonance
« La plupart des dommages ont lieu en été et en automne. Les responsables sont généralement de jeunes pics qui quittent le territoire de leurs parents pour s'établir dans un autre lieu », constate BirdLife, l'association suisse pour la protection des oiseaux.

Comment éloigner les pics de ces façades ? « Ce n'est pas évident. Sur une maison individuelle, on peut suspendre à la hauteur de l'étage des CD qui brillent et bougent. Cela effraie les pics. Mais ça ne fonctionne pas toujours », témoigne Suzel Hurstel. Les oiseaux finissent par s'habituer à ces nouveaux épouvantails et ils ne s'arrêtent pas de les piéger.

La LPO teste le caisson de résonance : une caisse que l'on construit soi-même, qui résonne le plus fort que la façade et dans l'ion pose près de la zone endommagée pour y attirer le pic. Des Suisse ont posé des fils d'acier verticaux, des tôles lisses et des grillages à petites mailles sous le crépi. D'après une étude de la station ornithologique du Bade-Wurtemberg, il faut appliquer du crépi traditionnel en ciment, éviter les briques creuses et les briques en béton et éviter qu'attirent les pics.

Les cigognes sur les toits alsaciens peuvent constituer une vraie gêne pour certains habitants.

Photo M. F. J. Picot

Les cigognes sur les toits alsaciens peuvent constituer une vraie gêne pour certains habitants. Photo Mathieu Lerch

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot

Photo M. F. J. Picot